



**Décision n°SU2023/25
La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°13/2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 18 février 2022 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs des frais d'inscription aux examens FLE SELFEE-Sorbonne sont fixés comme suit à compter du 01^{er} janvier 2023 :

Niveau	Examen	Frais d'inscription
B1	Certificat intermédiaire de langue française	145 €
B2	Certificat pratique de langue française Module "compréhension et expression"	145 €
C1	Certificat pratique de langue française	160 €
C2	Diplôme de langue et littérature françaises	160 €
C3	Diplôme supérieur d'études françaises	160 €

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 27 avril 2023

La présidente de Sorbonne Université


Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nathalie DRACH-TEMAM

Jean-Christophe ERARD